

COMMUNE DE BRACH

OBJET DU MARCHE :

MISE AUX NORMES DE LA PISTE N°22 DE DEVINAS

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

I - DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES CONCURRENTS

1.1 - MODALITES DE PRESENTATION DES OFFRES

Les offres seront à adresser, en recommandé avec accusé de réception ou remise contre récépissé à :

Mairie de BRACH
Hotel de Ville
1 place de l'Eglise
33480 BRACH

Sous enveloppe cachetée portant les mentions «**APPEL D'OFFRE PISTE N°22 DE DEVINAS -NE PAS OUVRIR**» ;

Elles devront parvenir au maître d'ouvrage au plus tard le **19 juillet 2010 à 12 heures**.

L'ensemble des documents présentés devra obligatoirement être rédigé en langue française.

1.2 - COMPOSITION DE L'OFFRE

L'enveloppe devra comporter deux sous enveloppes

- **La première sous enveloppe** portera la mention « pièces administratives » et contiendra :
 - la déclaration du candidat accompagnée des attestations prévues aux articles 44,45,46 du Code des Marchés Publics
 - les attestations d'assurance de responsabilité civile
 - un Relevé Identité Bancaire (RIB) original.

- **La seconde sous enveloppe** portera la mention « offre » et contiendra les informations suivantes :

A/ Identification de l'équipe

- composition de l'équipe (y compris des co-traitants et sous-traitants)
- moyens matériels
- CV, qualifications, références générales des personnes qui seront amenées à travailler sur l'opération.

B/ Méthodologie

- Engagements et pièces demandés par les différents documents et notamment le CCAP et le CCTP

- Le détail du planning d'intervention.
- Les moyens matériels mis en œuvre pour réaliser l'opération.
- Les moyens humains affectés au chantier.
- Un mémoire précisant les modes opératoires pour chaque phase de travaux (descriptif des interventions, moyens matériels et humains).
- Certificats de capacités adaptés à la consultation

C/ Pièces constitutives du marché fournies par le Maître d'Ouvrage :

- Un acte d'engagement à renseigner dans sa totalité pour les parties à compléter, dater, parapher et signer par les représentants qualifiés de chaque membre du groupement.
- Un bordereau des prix à compléter, dater, parapher et signer.
- Un CCAP à dater, parapher et signer par les représentants qualifiés de chaque membre du groupement ; à accepter sans modification.
- Un CCTP à dater, parapher et signer par les représentants qualifiés de chaque membre du groupement ; à accepter sans modification.
- Le détail estimatif et quantitatif à compléter, dater, parapher et signer.
- Le présent règlement de la consultation daté, paraphé et signé.

II - ORGANISATION DE LA CONSULTATION

2.1 - MODALITES D'ENVOI

Cf chapitre 1.1 du présent RC.

Les envois des prestations sont acheminés sous la seule responsabilité des candidats.

L'organisateur de la consultation ne peut être tenu pour responsable du dépassement du délai de remise des prestations.

2.2 - JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues au Nouveau Code de Marchés Publics et sur présentation de l'ensemble des documents prévus à l'article 1 du présent règlement de consultation.

Les dossiers incomplets ou non conformes à l'issue de l'ouverture de l'offre ne seront pas pris en compte.

En cas de discordance constatée dans une offre, les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées seront rectifiées.

Pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié à partir du taux de rémunération ou de l'état des prix forfaitaires qui sera pris en considération.

Les offres jugées anormalement basses pourront être écartées.

Le maître d'ouvrage se réserve, après la remise des offres, la possibilité d'entamer des négociations avec les candidats.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

C1 = Prix de la prestation 60%

C2 = Valeur technique de l'offre 20%

C3 = Planning proposé 20%

Fait le,

L'Entrepreneur

Le Maître d'Ouvrage

COMMUNE DE BRACH

OBJET DU MARCHE :

MISE AUX NORMES DE LA PISTE N°22 DE DEVINAS

ACTE D'ENGAGEMENT

OBJET DU MARCHE

Le présent marché concerne la mise aux normes de la piste forestière N°22

LE MAITRE D'OUVRAGE

Mairie de BRACH
Hotel de Ville
1 place de l'Eglise
33480 BRACH

LE COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Michel BRIEL
1 rue Emile Roux
33 800 Castelnau de Médoc

I - LE CONTRACTANT

Je soussigné :

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés :

M'ENGAGE à produire si mon offre est retenue et si je ne les ai pas déjà fournis à l'appui de mon offre, les certificats fiscaux et sociaux mentionnés à l'article 46 du Code des Marchés Publics dans un délai de trois jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'en sera faite par le pouvoir adjudicataire.

M'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations objet du marché dans les conditions ci-après définies

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres, fixée dans le règlement de la consultation

II - LE PRIX

Les modalités de détermination des prix sont fixées au CCAP.

L'évaluation de la prestation telle qu'elle, résulte du détail estimatif est de :

POUR L'OFFRE DE BASE :

- MONTANT HORS TVA Euros
- MONTANT TVA à 19,6 % Euros
-MONTANT TTC Euros
Soit en toutes lettres Euros

POUR LA VARIANTE :

- MONTANT HORS TVA Euros
- MONTANT TVA à 19,6 % Euros
-MONTANT TTC Euros
Soit en toutes lettres Euros

III - DELAIS D'EXECUTION

Les travaux devront être réalisés 2 mois après la notification du marché.

L'entreprise peut proposer un délai de réalisation plus court, soitjours avant la fin du délai d'exécution.

IV - PAIEMENTS

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant du crédit (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

Du compte ouvert au nom de

Sous le numéro

Etablissement détenteur du compte

Adresse

Les paiements s'effectueront par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique et dans les conditions prévues à l'article 98 du code des marchés publics.

Le délai maximum de paiement sera le délai légal fixé par décret au jour de la réception de la facture.

COMMUNE DE BRACH

OBJET DU MARCHE :

MISE AUX NORMES DE LA PISTE N°22 DE DEVINAS

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

I - OBJET DU MARCHE - DISPOSITIONS GENERALES

Les stipulations du présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) concernent la mise aux normes d'une piste forestière.

La description du contenu est indiquée dans le CCTP.

A défaut d'indication dans l'acte d'engagement du domicile élu par le fournisseur, les notifications se rapportant au marché seront valablement faites au siège de la :

Mairie de BRACH
Hotel de Ville
1 place de l'Eglise
33480 BRACH

jusqu'à ce que le fournisseur ait fait connaître à la personne responsable du marché l'adresse du domicile qu'il aura élu.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Commune de BRACH.

II - LES PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

Pièces particulières

- acte d'engagement (AE)
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Pièces générales

- Les documents applicables sont ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix, date de remise des offres.

III - DELAIS D'EXECUTION

Les travaux devront être réalisés 2 mois après la notification du marché.

L'entreprise peut proposer un délai de réalisation plus court stipulé dans l'acte d'engagement.

IV - SUIVI DE CHANTIER

Un suivi du chantier sera assuré par les services techniques de la mairie.

V - LES PENALITES DE RETARD

Lorsque le délai prévu d'exécution sera dépassé, l'entreprise retenue pourra encourir, sans mise en demeure préalable, une pénalité calculée par application de la formule suivante :

P - $V \times R / 1000$

P : Montant de la pénalité

V : Valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale à la valeur de règlement de la partie des prestations en retard ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable.

R : Nombre de jours calendaires de retard.

VI - CONTENU - DETERMINATION - VARIATION DES PRIX

Contenu des prix

Les prix sont réputés complets : ils comprennent notamment toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres, frappant obligatoirement la prestation.

Détermination des prix de règlement et variation des prix

Les prix sont considérés comme fermes et non révisables.

VII - MODALITES DE PAIEMENT

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert :

- Au nom de :
- A la banque :
- Sous le numéro :

Le délai maximum de paiement sera le délai légal fixé par décret au jour de la réception de la facture.

Le défaut de paiement dans ce délai fera courir de plein droit des intérêts moratoires au profit du titulaire, à compter du jour suivant l'expiration de ce délai.

Fait à _____ le _____

L'entreprise
(Mention manuscrite lu et approuvé)

COMMUNE DE BRACH

OBJET DU MARCHE :

MISE AUX NORMES DE LA PISTE N°22 DE DEVINAS

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

I - DISPOSITIONS GENERALES

1.1 - OBJET

Les stipulations du présent C.C.T.P. concernent l'exécution de travaux de mise aux normes d'une piste forestière.

Le présent marché concerne la mise aux normes de la piste forestière N°22 sur une longueur de 2 150 ml ET la reprise des fossés bordiers sur une longueur totale de 4300 ml.

1.2 -EMPLACEMENT DES TRAVAUX

Les travaux sont situés sur le territoire de la commune de BRACH.

1.3 -CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux comprennent toutes les opérations nécessaires à la mise en profil et l'empierrement de la piste objet du marché.

La largeur de la bande de roulement à empierrer est de 4m.

1.4 -DESCRIPTION DES TRAVAUX

N° Piste	LOT	Longueur	Travaux à réaliser	Observations
Piste N°22	1	2 150 ml	Remise aux normes piste empierrée sur 4 m de large par apport de calcaire de calibre 0/31.5 sur 15 cm après compactage pour un objectif à 25 cm compacté en tenant compte du fond de forme existant.	
		4 300 ml	Reprise des fossés bordiers existants « vieux fonds, vieux bords », comprenant fouille dans les terres de toute nature, travail effectué à sec ou dans l'eau, épandage des déblais en fine couche sur les bas cotés	

1.5 -REGLEMENTATION

L'entreprise s'engagera à réaliser sa prestation en conformité avec l'ensemble des normes en vigueur et notamment :

- lois, décrets et directives en vigueur
- les règles de l'art de la profession
- le présent cahier des charges
- les fiches techniques : DFCI N°2, profils.

1.6 -RECEPTION DU CHANTIER :

La réception de chantier sera contradictoire et en présence du représentant de la commune, des financeurs (DDTM) d'un représentant de la DFCI Gironde et de l'entreprise signataire du contrat.

En cas de réserves émises lors de la réception, une réception définitive ferait l'objet d'un constat de levée de réserves entre le maître d'ouvrage et l'entreprise.

II - CARACTERISTIQUES GENERALES DES OUVRAGES

2.1 -DESCRIPTIF DES TRAVAUX :

Les travaux répondront aux critères renseignés au Bordereau de prix.

2.1.1. Les travaux de **préparation du fond de forme pour la mise aux normes de piste empierrée** comprennent pour l'emprise existante des pistes :

- **Reprise des accotements** : passage du rotavator sur les accotements, rejet des terres excédentaires et nivellement
- **Scarification** de la bande de roulement
- **Rechargement** en calcaire des ornières
- **Nivellement/Compactage**

2.1.2. **Empierrement de la chaussée**

L'épaisseur finale de la chaussée empierrée sera dans tous les cas supérieure ou égale à 25 cm d'épaisseur après compactage en tenant compte du fond de forme existant.

L'épaisseur demandée en apport de matériaux pour l'empierrement de la chaussée est une épaisseur minimale. Celle-ci ne pourra être en aucun cas inférieure à l'épaisseur fixée dans le bordereau des prix et le détail estimatif.

Pour 15 cm d'épaisseur après compactage :

L'empierrement de la chaussée sera faite après la préparation du fond de dorme, par apport de pierre calcaire de calibre 0/31,5 sur une d'épaisseur de 15 cm après compactage, sur une largeur de 4 mètres.

Variante : L'entreprise peut proposer une variante sur la fourniture du matériau. Son offre devra le mentionner clairement et être accompagnée d'une note technique des caractéristiques du matériau proposé (entre autres : granulométrie, densité, teneur en eau...)

2.1.3. Curage des fossés bordiers existants « vieux fonds, vieux bords », comprenant fouille dans les terres de toutes natures, travail effectué à sec ou dans l'eau, épandage des déblais en fine couche sur les bas cotés.

2.2 PROFILS :

Le profil après travaux sera conforme au profil vu en annexe.

Le profil après travaux sera conforme au profil vu en annexe. Le profil en travers de la chaussée aura un dévers de 3 %. Dans les courbes, le dévers sera orienté vers l'intérieur.

Les accotements seront arasés dans le prolongement du profil de la chaussée et leur pente sera de 4 % pour permettre l'évacuation des eaux.

2.3 FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE MATERIAUX :

Dans son offre, l'entreprise indique **obligatoirement** la provenance du matériau.

L'entreprise remettra au maître d'ouvrage les bons de provenances et de pesées de matériaux après travaux.

A tout moment le maître d'ouvrage pourra faire exécuter à la charge de l'entrepreneur, les sondages d'épaisseurs de granulat, les essais de contrôles d'analyses granulométriques, et de propretés.

L'entrepreneur est seul responsable de la qualité des matériaux.

La mise en œuvre des matériaux par temps de pluie continue, ou par temps de gel, est interdite.

Les défauts importants dus à la ségrégation seront corrigés par un apport supplémentaire.

Fait à _____ le _____

L'entreprise
(Mention manuscrite lu et approuvé)

BORDEREAU DES PRIX

N° du prix	Désignation des prestations	Prix unitaire H.T.	
		En chiffre	En lettre
100	<p>MISE AUX NORMES DE PISTE EMPIERREES Préparation du fond de forme : Reprise des accotements et nivellement Scarification de la bande de roulement Rechargement en calcaire des ornières Nivellement/Compactage Fourniture et mise en œuvre de calcaire. Ce poste comprend : transport, fourniture, stockage, mise en œuvre, compactage, réglage des accotements, raccordements à la voirie.</p>	POSTE CHIFFRÉ DANS LES SOUS ENSEMBLES	
101	<p>Pour 15 cm d'épaisseur après compactage : calcaire en calibre 0/31.5 sur 15 cm après compactage sur 4 m de large pour un objectif de 25 cm d'épaisseur après compactage en tenant compte du fond de forme existant. Au mètre linéaire.....</p>		
101 BIS	<p>Variante : L'entreprise peut proposer une variante : Matériau et provenance au choix de l'entreprise. 15 cm d'épaisseur après compactage sur 4 m de large pour un objectif de 25 cm d'épaisseur après compactage en tenant compte du fond de forme existant. Au mètre linéaire.....</p>		
200	<p>ASSAINISSEMENT Curage des fossés bordiers existants « vieux fonds, vieux bords », comprenant fouille dans les terres de toutes natures, travail effectué à sec ou dans l'eau, épandage des déblais en fine couche sur les bas cotés.</p>	POSTE CHIFFRÉ DANS LES SOUS ENSEMBLES	

BORDEREAU DES PRIX

N° du prix	Désignation des prestations	Prix unitaire H.T.	
		En chiffre	En lettre
201	Pour fossés de 0,50 à 1 m de profondeur. Au mètre linéaire.....		

Fait à _____, le _____

L'entrepreneur

DÉTAIL ESTIMATIF

Réf.	DESCRIPTION DE LA NATURE DES TRAVAUX	LOT	quantité	Prix unitaire en € / HT	Prix total en € / HT
101	Mise aux normes avec empierrement calcaire 15 cm d'épaisseur après compactage sur 4 m de large	1	2 150,00		
201	Reprise des fossés bordiers	1	4 300,00		
				total	
				TVA 19,6%	
				total ttc	

Total TTC en toutes lettres,.....
.....

VARIANTE

Réf.	DESCRIPTION DE LA NATURE DES TRAVAUX	LOT	quantité	Prix unitaire en € / HT	Prix total en € / HT
101BIS	L'entreprise peut proposer une variante : Matériau et provenance au choix de l'entreprise. 15 cm d'épaisseur après compactage sur 4m de large	1	2 150,00		
201	Reprise des fossés bordiers	1	4 300,00		
				total	
				TVA 19,6%	
				total ttc	

Total TTC en toutes lettres,.....
.....

Fait à

Le

L'entrepreneur

1. NORMES REQUISES

- Les pistes empierrées en grave ou en calcaire (ou autres granulats) ont une bande de roulement de **4 m de large** ;
- L'épaisseur totale de granulat est de **25 cm compacté**, en tenant compte du fond de forme existant ;
- Généralement le profil de la piste rejoint le **profil présenté sur le schéma n°2** (cf ci-dessous). Toutefois l'empierrement peut être apporté sur des réseaux secondaires (demi piste) ;
- Des surlargeurs sont possibles pour favoriser le croisement des véhicules ou diminuer les contraintes dues à des angles de virement trop aigus, en particulier en entrée de piste.

2. TRAVAUX PRESCRITS

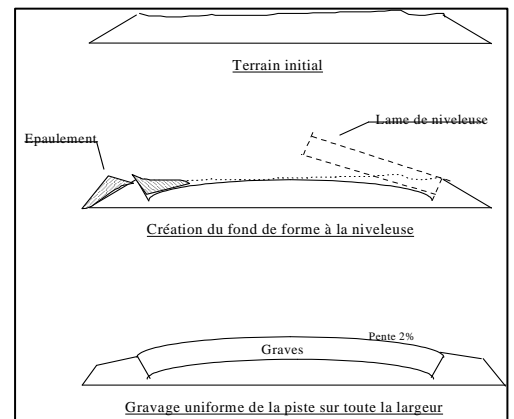
2.1. Création

- Dessouchage et enterrement des souches hors emprise ou évacuation dans un centre de traitement des déchets ;
- Décaissement de la bande de roulement (Schéma n°1) ;
- Compactage du fond de forme ;
- Mise en place du tissu géotextile (éventuellement) ;
- Mise en place de matériaux ;
- Profilage à la niveleuse ou à la pelle ;
- Compactage au rouleau compresseur ;
- Création des fossés à la pelle mécanique ou avec une niveleuse.

2.2. Remises aux normes

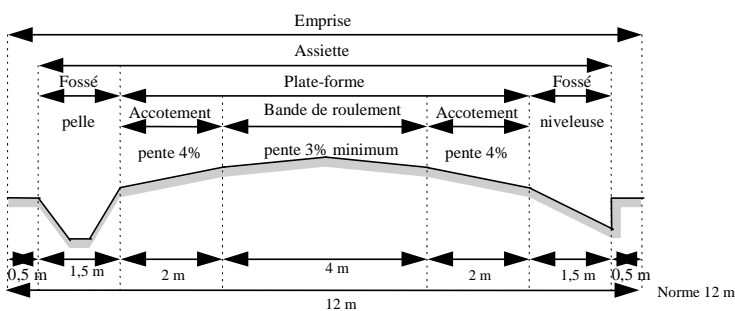
- Reprise du profil
- Terrassement du fond de forme
- Mise en place d'un tissu géotextile (éventuellement) ;
- Mise en place de granulats ;
- Profilage à la niveleuse (ou à la pelle) ;
- Compactage au rouleau compresseur ;
- Création des fossés à la pelle mécanique ou avec une niveleuse ;
- Signalisation et barrière, si besoin, sont à adapter aux statuts des voies et à la fréquentation.

Schéma n°1 : Principe de réalisation d'une bande de roulement empierrée.



3. PROFIL REQUIS

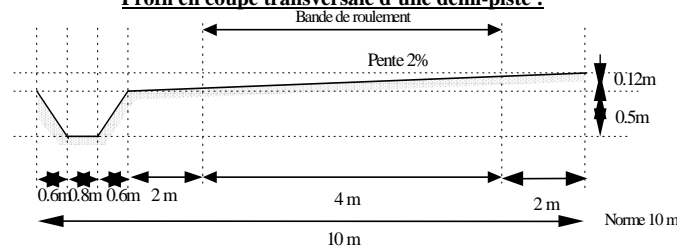
3.1. Piste



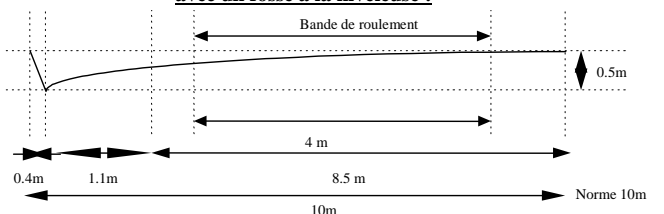
Piste deux fossés : 12 m d'emprise

3.2. Demi-piste

Profil en coupe transversale d'une demi-piste :



Profil en coupe transversale d'une demi-piste avec un fossé à la niveleuse :



1. NORMES REQUISES

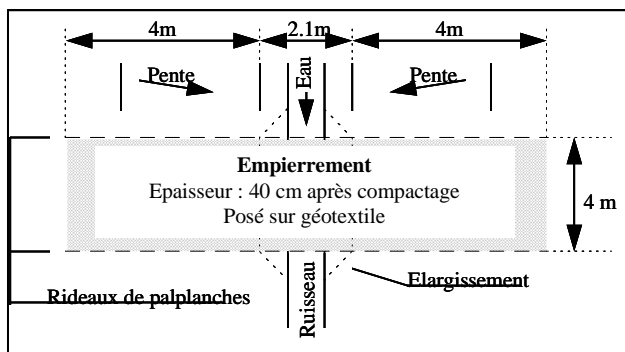
- Les capacités d'accueil (profondeurs et largeurs) des fossés doivent répondre aux caractéristiques des stations ainsi qu'à la préservation des fonctionnements de sites particuliers, la profondeur usuelle des fossés est de 1 m ;
- La pente du fossé devra suivre la pente naturelle du terrain et ne devra excéder **deux pour mille**, dans le cas de pente trop forte la mise en place d'éléments hydrauliques réduira la vitesse de progression de l'eau ;
- **Un pont tous les 500 m** d'une longueur minimale de **7ml** sur les fossés bord de piste afin de permettre l'accès des secours aux parcelles le plus rapidement possible.
- Le franchissement des fossés peut se faire de plusieurs manières : par des gués, des ponts en buses cylindriques, cadres ou encore bâtis ou en bois.

2. TRAVAUX PRESCRITS

2.1. Les gués

- Elargissement du fossé au double de sa largeur initiale : attention au respect des angles d'attaque et de fuite ;
- Mise en place des palplanches (enfouissement de 1.90 m) ;
- Décaissement d'une quarantaine de centimètres ;
- Mise en place d'un tissu géotextile ;
- Empierrement avec du calcaire 0/80 ;
- Compactage.

Schéma n°1 : Passage à gué. Vue en plan.



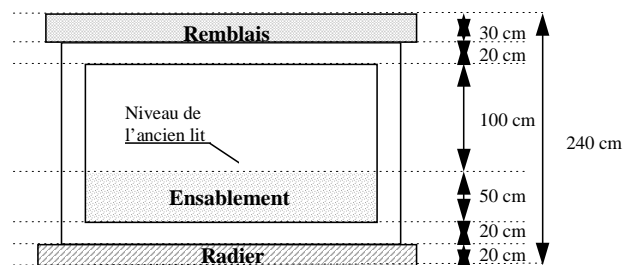
2.2. Les ponts en buses cylindriques

- Léger enterrement de la buse dans le fond du ruisseau ;
- Pose des têtes de buse (éventuellement) ;
- Remblaiement sur les côtés et au dessus de la buse (30 cm).

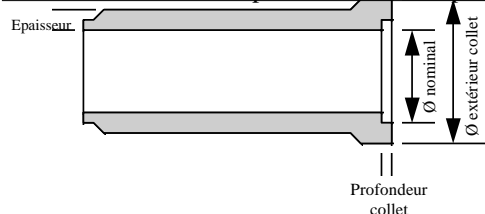
2.3. Les ponts en buses cadres

- Terrassement dans l'alignement de la piste (voir schéma n°3) ;
- Détournement du ruisseau et/ou rabattement de nappe ;
- Eventuellement mise en place d'un radier en béton, en dessous du lit du cours d'eau ;
- Pose des buses et jointage ;
- (Pose d'un tissu géotextile) ;
- Pose des têtes de buse ;
- Enrochement en entrée et sortie de pont ;
- Remblaiement (30 cm) et compactage ;
- Mise en place de murs de protection des parafouilles (enrochements calcaires liés au béton sur tissu géotextile) ;
- Biseautage des berges en sol naturel.

Schéma n°3 : Coupe transversale du pont



Piste Schéma n°2 : Coupe transversale du pont



2.4. Les ponts spécifiques

La création de pont bâti et de pont en bois ou encore leur mise en sécurité doivent faire l'objet d'une étude au cas par cas.